

Les enseignants, perdants de la réforme des retraites?

— À nouveau mobilisés ce mardi 10 décembre, les enseignants craignent une baisse de leur pension de retraite dans le futur système universel à points.

— Le gouvernement a promis une revalorisation pour compenser cette réduction, mais les syndicats restent sceptiques.

— Comment se situent les salaires et les retraites des enseignants?

Bien des enseignants ont le sentiment d'exercer une profession peu valorisée. Une déconsidération qui se retrouve, estiment-ils, dans leurs niveaux de rémunération et de retraite. Dans le primaire, un enseignant débutant gagne 9% de moins que la moyenne de l'OCDE, écart qui monte à 20% après quinze ans d'ancienneté. Un professeur des écoles perçoit en moyenne un traitement mensuel de 2 694 € brut, tandis qu'un enseignant certifié touche 2 798 €. Des chiffres qui masquent un grand écart entre début et fin de carrière. Et qui ne tiennent pas compte des primes.

Le système de primes est là encore défavorable aux enseignants du primaire, qui ne bénéficient que de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, soit 100 € brut par mois. Ceux du secondaire touchent une prime fixe équivalente, à laquelle peut s'ajouter une part variable liée aux missions de professeur principal et aux heures supplémentaires. «Elles bénéficient surtout aux hommes, les femmes restant pénalisées par la répartition des tâches au sein du couple»,

observe Catherine Nave-Bekhti, secrétaire générale du Sgen-CFDT. D'autres primes sont versées aux enseignants en poste dans un réseau d'éducation prioritaire. En REP+, le «noyau dur» du dispositif, le montant peut grimper jusqu'à 4 600 € par an.

Mais ces diverses primes représentent une part relativement faible de la rémunération des enseignants : le taux de prime n'est que de 12% pour les professeurs des écoles et de 19% pour les certifiés. «Bien loin des 46% enregistrés chez les attachés administratifs de l'État ou des 53% observés chez les capitaines et lieutenants de police», insiste Catherine Nave-Bekhti.

— Pourquoi la réforme inquiète-t-elle les enseignants?

Édouard Philippe l'a lui-même reconnu vendredi : «L'application absurde des nouvelles règles pénaliserait les enseignants.» Actuellement, les retraites des enseignants sont calculées sur les six derniers mois de carrière hors prime. Un système qui assure un relativement bon niveau de pension : il s'élevait à 2 600 € en moyenne pour les nouveaux retraités partis en 2017, selon le dernier bilan social du ministère de l'éducation nationale. Mais cette moyenne cache des écarts, de 1 800 à 3 600 €, selon la catégorie et le degré d'enseignement.

Dans un système à points, toute la carrière serait prise en compte, ce qui aboutirait à une pension plus faible. Les «mauvaises» années seraient intégrées, au lieu de se baser sur une toute petite partie – la meilleure – de la carrière. Pour corriger cet effet, le gouvernement prévoit

de tenir compte des primes, qui seraient intégrées pour rehausser le calcul.

Or les enseignants perçoivent peu de primes. «Le niveau de pension des enseignants se dégraderait très progressivement et au fil des générations par rapport à celui des corps comparables de la fonction publique», avait admis mi-novembre le ministre de l'éducation Jean-Michel Blanquer. De combien exactement? Difficile à dire. Les simulateurs créés par certains syndicats sont à prendre avec précaution tant qu'on ne connaît pas les paramètres exacts et notamment la valeur du point.

Les syndicats craignent que de futurs gouvernements ne reviennent sur ces hausses de rémunérations.

— Quelles sont les sorties de crise possibles?

Pour compenser, le gouvernement a promis de revaloriser leurs rémunérations. La semaine dernière, Gérald Darmanin, ministre des comptes publics, avait évoqué un budget nécessaire de «400 à 500 millions d'euros». Mais avec 870 900 enseignants en 2019, la facture serait sans doute plus salée à terme. Pour Alain Boissinot, ancien directeur général de l'enseignement scolaire, «même une augmentation d'un échelon, comme en 1989 lors

de la dernière grande revalorisation, ne suffirait pas à compenser la baisse attendue des pensions». Pour atteindre cet objectif, «une hausse de 20 à 30% apparaît nécessaire», estime Catherine Nave-Bekhti.

Conscient du problème pour les finances de l'État, Édouard Philippe privilégie une «revalorisation progressive». Mais provoque une méfiance accrue des syndicats, qui craignent que de futurs gouvernements ne reviennent sur ces hausses de rémunérations. Sans compter ceux qui s'inquiètent qu'une augmentation du temps de travail soit demandée en contrepartie.

La bascule dans le nouveau système pose elle aussi question. L'idée est de calculer d'abord les droits à la retraite acquis dans le schéma actuel. «Mais seront-ils calculés sur les six derniers mois avant la bascule, et donc faibles pour les enseignants en début de carrière, ou sur les six derniers mois projetés, c'est-à-dire comme si nous étions allés jusqu'au bout de notre carrière dans l'ancien système?», s'interroge Ludovic Lerat, délégué national retraites SE-Unsa. Ensuite, ces droits «ancien système» seraient convertis en points pour les intégrer au nouveau système. Ils pourraient aussi être mis de côté jusqu'à la retraite. Dans ce dernier cas, l'enseignant liquiderait deux pensions séparées.

— Et dans le privé?

La donne est différente pour les 142 000 enseignants du privé sous contrat, qui ne bénéficient pas du statut de fonctionnaire. Les contractuels (appelés «suppléants») gagnent 300 à 400 € de moins par mois que dans le public. Les titulaires, eux, bénéficient d'un salaire brut identique à celui du pu-

blic mais cotisent davantage pour leur retraite. «D'où un écart de salaire net de 150 à 200 € par mois», relève Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

Les professeurs du privé sont soumis, pour leur retraite, au régime général. Leurs pensions – «généralement inférieures à celles de leurs collègues du public», selon Yann Diraison – sont déjà calculées sur les vingt-cinq meilleures années. Le calcul sur l'ensemble de la carrière «pourrait être pénalisant pour nos pensions», dans des proportions cependant inférieures à celles anticipées dans le public, estime Luc Viehé, secrétaire général du syndicat enseignant Spelc. Ce dernier avait appelé à la grève, jeudi 5 décembre, pour que la réforme soit «vraiment juste et égalitaire».

Tout dépendra de l'ampleur des revalorisations accordées aux enseignants du public. Car, en application de la loi Guermeur de 1977, ces augmentations devraient s'appliquer aussi aux professeurs du privé. Si les hausses de rémunération sont fortes, il n'est pas impossible que ces derniers voient, in fine, leurs pensions augmenter. **Audrey Dufour et Denis Peiron**